ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

OPA

Question écrite n° 96550

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'OPA menée par le groupe chinois Tianjin Xinmao sur le holding néerlandais Draka, qui détient notamment des technologies stratégiques dans le domaine de la fibre optique et du très haut débit. En effet les industriels français et européens s'inquiètent de cette prise de contrôle de cette société qui rendra nos entreprises dépendantes d'un groupe chinois qui agit principalement dans l'intérêt de son gouvernement dans le cadre d'une politique industrielle très claire. La Commission européenne, par la voix du Commissaire à la concurrence n'a rien trouvé à redire à une OPA qu'il estime s'inscrire dans le simple fonctionnement des marchés financiers. Il s'agit clairement d'une expression de l'idéologie du « tout concurrence et point d'État ». La Chine pratique notoirement un dumping international financier, écologique, et social en s'appuyant sur un marché intérieur très protégé, et fermé à toute intrusion étrangère dans les secteurs jugés stratégiques. La vision d'une Chine simple fabricant pour le compte de commanditaires européens ou américains est elle-même révolue, lorsque l'on voit tous les efforts que déploie le géant asiatique pour s'emparer des technologies en même temps que des marchés mondiaux. Dans ces conditions, il est vital de mener une politique industrielle non seulement en France, mais au niveau européen, qui appliquerait au minimum le principe de réciprocité. Aussi, il lui demande donc de rappeler à Bruxelles la réalité du monde dans lequel vivent nos entreprises, et de s'opposer à la prise de contrôle d'un groupe européen stratégique par la Chine.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96550
Rubrique : Marchés financiers
Ministère interrogé : Affaires européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13599
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)